**UNIVERSITÉ PARIS 1**

**PANTHÉON SORBONNE**

**École des Arts de la Sorbonne**

**UFR 04 - Arts plastiques et sciences de l’art**

**Préparation à l’Agrégation Section arts plastiques**

**Responsable : Elisabeth AMBLARD**

**Session 2025**

**Année universitaire 2024-2025**

**Sommaire**

**INTRODUCTION 3**

[**CONSEILS POUR DEMARRER LA PREPARATION AVANT LA RENTREE UNIVERSITAIRE ET PRESENTATIONS DES**](#bookmark8)

**EPREUVES 4**

[**Comment se préparer avant la rentrée universitaire ? 4**](#bookmark12)

[**Admissibilité 4**](#bookmark15)

[**Admission 5**](#bookmark21)

[**CADRE REGLEMENTAIRE DU CONCOURS : DESCRIPTIF DES EPREUVES 7**](#bookmark25)

[**PROGRAMMES ET BIBLIOGRAPHIES POUR LES EPREUVES THEORIQUES DE L’ADMISSIBILITE (EPREUVE ECRITE**](#bookmark43)

**D’HISTOIRE DE L’ART ET EPREUVE ECRITE D’ESTHETIQUE ET DES SCIENCES DE L’ART) 10**

[**EMPLOI DU TEMPS DES COURS 11**](#bookmark53)

Introduction

L’agrégation externe est un concours national de recrutement pour l’enseignement dans le secondaire, en second cycle (lycée), ou encore dans les INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation) et, parfois - les postes sont rares -, à l’Université. Toutefois, et surtout en début de carrière, les agrégés enseignent généralement en collège.

Pour s’inscrire au concours de l’agrégation d’Arts plastiques les personnes doivent être détenteurs d’un **master 2, ou tout autre diplôme équivalent, bac + 5**. Pour en savoir plus sur les conditions requises pour l’inscription au concours, vous pouvez vous adresser au S.I.E.C. (Service Interacadémique des Examens et Concours, situé à Arcueil). Ce service, ainsi que d’autres renseignements sur le concours, ou plus généralement sur le métier d’enseignant, est accessible sur le site internet de l’Éducation Nationale : [http://www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr/)

**IMPORTANT**. L’inscription à la **préparation du concours** se fait **à l'Université**, **mais pour passer l’agrégation, vous devez vous inscrire au concours national, lui-même, sur internet, à l’adresse indiquée ci-dessus. La période d’inscription débutera en septembre 2024**. Soyez vigilants sur les dates d’inscription. ATTENTION : si vous veniez à dépasser la date limite d’inscription au concours, aucune dérogation ne vous serait accordée et vous ne pourrez pas concourir.

Le concours se décompose en deux parties : la première est l’admissibilité, la seconde est l’admission. L’admissibilité se passe fin mars, dans les différentes académies - pour les étudiants inscrits au concours en Ile-de-France à Arcueil -, et se compose de deux épreuves écrites (une épreuve d’histoire de l’art et une épreuve d’esthétique et des sciences de l’art) et d’une épreuve de pratique plastique bidimensionnelle. Si le candidat parvient à être admissible, il passe la seconde partie du concours (mi- juin, actuellement à Arcueil, au SIEC) : l’admission. Elle est composée d’une épreuve de pratique et création plastique, complétée par une soutenance du travail devant le jury et de deux épreuves orales : l’épreuve de leçon et l’entretien sans préparation portant sur un entretien de cultures artistiques dans le cadre d’un des domaines suivants, choisi par le candidat lors de son inscription au concours : Architecture-Paysage ; Arts appliqués-Design ; Cinéma-Art vidéo ; Photographie ; Théâtre ; Danse ; Arts numériques.

Résultats pour l’Université Paris 1 Panthéon Sorbonne des sessions précédentes

Le nombre de postes offerts au concours dépend du ministère. Pour les sessions 2021 et 2022, 20 postes étaient offerts, 21 pour la session 2023. Parmi les étudiants de notre formation, en 2021, sept ont été admissibles et quatre ont été admis, respectivement aux places suivante : 1ere, 3eme, 6eme et 8eme. Par ailleurs, parmi les étudiants préparant l’agrégation, tous les étudiants ayant passé le CAPES ont été admissibles et trois sur quatre ont été déclarés admis. Pour la session 2022, huit de nos candidat(e)s ont été admissibles, dont une aussi au CAPES, quatre ont été admis.es. Pour la session 2023, cinq étudiant.e.s ont été admissibles, trois admis.es . Quant à la session 2024 4 étudiantes admises sur les 21 admis de la session 2024 à l’Agrégation externe en Arts Plastiques + 4 admis au CAPES externe Arts Plastiques

**Conseils pour démarrer la préparation avant la rentrée universitaire
et présentations des épreuves**

Les lignes qui suivent vous invitent à vous engager le plus tôt possible dans la préparation des épreuves.

**Comment se préparer avant la rentrée universitaire ?**

Cette brochure délivre des informations précieuses qui vous permettront de commencer à travailler. D’abord, la connaissance du cadre des épreuves, les programmes pour les épreuves écrites suivis d’une bibliographie. Ces informations vous permettront de commencer à travailler les programmes. Mais pour connaître avec plus de précision les attentes du jury, lisez les rapports de jury des sessions 2021 - 2022­2023, disponible sur internet (vous le trouverez sur site déjà indiqué : [http://www.education.gouv.fr)](http://www.education.gouv.fr/). Le rapport de la session 2024 sera disponible courant septembre/octobre 2023.

**Admissibilité**

* **« Epreuve de pratique plastique »** requiert des moyens graphiques et plastiques liés aux pratiques

bidimensionnelles. Vous devez donc avoir une relative aisance dans le registre graphique, en particulier sur le plan de la représentation (savoir représenter le corps, représenter un espace, des volumes dans l’espace, savoir organiser le champ plastique, savoir communiquer visuellement). Mais vous pouvez aussi utiliser les moyens numériques à condition de n’utiliser que les documents fournis et les logiciels, sans banque d’images. Entraînez-vous avec régularité pour acquérir de la maîtrise. Il s’agira aussi, à partir de la session 2018, de rédiger une note d’intention qui accompagnera votre production.

Enseignants : Elisabeth AMBLARD, Hervé BACQUET, Frédéric VERRY.

Des épreuves blanches sont organisées tous les mois. Enseignants correcteurs : Elisabeth AMBLARD, Hervé BACQUET, Frédéric VERRY, Philippe COUBETERGUES.

* **« Epreuve écrite d’Esthétique et Sciences de l’Art »**

Enseignante : Aline CAILLET, Chiara PALERMO

* **« Epreuve écrite d’histoire de l’art »**.

Enseignants : Elitza DULGUEROVA, Barbara MUSETTI, Macha PAQUIS, Riccardo VENTURI

Pour ces épreuves théoriques, vous trouverez les programmes et les liens vers les bibliographies parus au Bulletin Officiel de l’Education Nationale, au cours des pages qui suivent.

**Admission**

* **L’épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique** (de 22 heures) suppose le développement d’une pratique artistique authentique et ambitieuse, engagée dans l’actualité de son domaine.

Enseignants : Diane WATTEAU, Philippe COUBETERGUES, Elisabeth AMBLARD

Cette épreuve, la grande épreuve plastique du concours, se déroule lors de l’admission. Sa particularité réside d’une part dans sa durée, celle-ci permettant le développement d’un projet et d’une réalisation d’une certaine ampleur, et d’autre part dans le fait qu’elle est évaluée lors d’une soutenance face à un jury.

La préparation universitaire met l’accent sur la pratique personnelle du candidat mise en relation avec le champ de référence : celui de l’art vivant. Cette pratique est nécessairement plasticienne et artistique et résulte d’un développement inscrit dans le temps, au minimum celui des études universitaires.

Une importance toute particulière est accordée à l’entretien avec le jury, celui-ci comportant un exposé préalable dont la fonction est d’expliciter la nature de la réalisation proposée en écho au sujet. Il s’agit d’un exercice très particulier qui demande un réel entraînement.

En compléments alternatifs aux entraînements proposés aux candidats à partir de sujets, ont lieu des séances d’actualisation de leurs connaissances en matière de pratiques artistiques contemporaines.

* **L’entretien de cultures artistiques (appelés antérieurement « options »)**. Vous devez, avant votre inscription au concours, choisir un domaine parmi les groupes suivants : Architecture-paysage ; Arts appliqués-design ; Cinéma-art vidéo ; Photographie ; Arts numériques ; Théâtre ; Danse.

Une fois l’option choisie, vous devrez développer vos connaissances dans le domaine (sur le plan historique, théorique, esthétique, etc.).

Enseignants : Architecture-paysage : Antonio VIOLA - Arts appliqués-design : Antonio VIOLA - Cinéma- art vidéo : Claire LABASTIE - Photographie : Tina MERANDON

Il est à noter que, concernant les domaines « théâtre », « Danse » et « Arts numériques », leur préparation ne pourra être ouverte eu égard au faible nombre constaté d’étudiants choisissant ces domaines.

**- L’épreuve de leçon d’agrégation** - Enseignants : Philippe COUBETERGUES - Agnès FOIRET

Il s’agit d’une épreuve orale à caractère didactique et pédagogique qui vise à évaluer votre savoir et savoir faire concernant l’enseignement des Arts Plastiques (contenus de la discipline, réflexion sur les enjeux d'un enseignement artistique, structures institutionnelles, programmes, ...) et sur les dispositifs partenariaux. Pour vous avancer, lisez attentivement la partie se rapportant à la leçon dans le rapport du jury (sur internet), ainsi que les programmes définissant l’enseignement des Arts Plastiques au lycée (idem, sur le site « education.gouv »)

Un aspect concernant **le partenariat** est adjoint à la leçon.

Pour cette partie de la leçon, les cours auront lieu de façon plus intensive après l’admissibilité, à partir d’avril.

Enseignante : Agnès Foiret

\*

**Cadre réglementaire du concours : descriptif des épreuves**

Option A : arts plastique[s**[[1]](#footnote-2)**](#bookmark0)

JORF n°0103 du 2 mai 2017

texte n° 6

**Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation**

NOR: MENH1707648A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/30/MENH1707648A/jo/texte>

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la fonction publique,

Vu le [code de l'éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=29990101&categorieLien=cid) ;

Vu le [décret n° 72-580 du 4 juillet 1972](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000500138&categorieLien=cid) modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation, Arrête :

« Option A : arts plastiques

**A.-Epreuves d'admissibilité**

1° **Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art.**

L'épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. Le texte est emprunté à une bibliographie proposée tous les trois ans et comprenant, notamment, des ouvrages d'esthétique, des écrits d'artistes, des textes critiques. Cette bibliographie est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Durée : six heures ; coefficient 1,5.

2° **Epreuve écrite d'histoire de l'art.**

Un programme détermine tous les trois ans les questions sur lesquelles porte cette épreuve. L'une d'elles concerne la période du XXe siècle à nos jours, l'autre, une période antérieure. Le programme limitatif est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Durée : six heures ; coefficient 1,5.

3° **Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention.**

Cette épreuve a pour but de tester l'engagement artistique du candidat, son aptitude à fournir une réponse pertinente et personnelle à une question posée, à faire la démonstration de ses capacités d'invention et de création, à témoigner de son savoir-faire en matière d'expression avec des moyens plastiques bidimensionnels.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises et un dossier documentaire comprenant une sélection de documents iconiques et/ ou textuels. Le candidat répond aux consignes du sujet. Il réalise une production plastique bidimensionnelle (picturale, graphique, pouvant inclure le collage, associer diverses techniques, des moyens traditionnels et numériques), impérativement de format grand aigle. La production est accompagnée d'une note d'intention soumise à notation, de vingt à trente lignes, écrites au verso. La note d'intention a pour objet de faire justifier au candidat les choix et modalités de sa pratique plastique en réponse au sujet.

15 points sont attribués à la production plastique et 5 points à la note d'intention. Durée : huit heures ; coefficient 3.

**B.-Epreuves d'admission**

1° **Epreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique.**

L'épreuve se compose d'une pratique plastique à visée artistique (projet et réalisation), d'un exposé et d'un entretien.

Elle permet d'apprécier les compétences et engagements artistiques du candidat : conception d'un projet et réalisation plastique, capacité à expliciter sa démarche et sa production, à prendre du recul théorique.

Déroulement de l'épreuve :

1. Projet.

A partir d'un sujet à consignes précises posé par le jury et pouvant s'accompagner de documents annexes, le candidat élabore et réalise un projet à visée artistique au moyen d'une pratique plastique. Ce projet (comportant ou non des indications écrites) est nécessairement soutenu par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images ...).

1. Réalisation.

Le candidat peut choisir entre différents modes d'expression, en deux ou en trois dimensions, avec des moyens traditionnels, actualisés ou numériques, ou croisant ces possibilités. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans les contraintes matérielles du sujet et du lieu dans lequel elle se déroule. Les moyens de production (outils, matériels, matériaux, supports) sont à la charge du candidat.

1. Exposé et entretien.

En prenant appui sur sa réalisation, le candidat présente et explicite son projet (démarche et réalisation). Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury qui permet d'évaluer les capacités du candidat à soutenir la communication de son projet artistique, à savoir le justifier et à en permettre la compréhension.

Durée de l'épreuve :

-élaboration du projet (comportant ou non des indications écrites) mis sous scellés : 6h ;

-réalisation du projet : deux journées de 8h ;

-exposé (présentation par le candidat de son travail) : 10min ; entretien avec le jury : 20min (durée totale : 30min).

Coefficient pour l'ensemble de l'épreuve : 3.

2° **Epreuve de leçon**.

L'épreuve se compose d'un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Le projet d'enseignement proposé est conçu à l'intention d'élèves du second cycle.

L'épreuve prend appui sur un dossier présenté sous forme de documents écrits, photographiques et/ou audiovisuels et sur un extrait des programmes du lycée. Le dossier comprend également un document permettant de poser une question portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement, internes et externes à l'établissement scolaire, disciplinaires ou non disciplinaires, et pouvant être en lien avec l'éducation artistique et culturelle.

L'exposé du candidat, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques, est conduit en deux temps immédiatement successifs :

1. Projet d'enseignement (30min maximum) : leçon conçue à l'intention d'élèves. Le candidat expose et développe une séquence d'enseignement de son choix en s'appuyant sur le dossier documentaire et l'extrait de programme proposés.
2. Dimensions partenariales de l'enseignement (10min maximum) : le candidat répond à une question à partir d'un document inclus dans le dossier remis au début de l'épreuve, portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (40min maximum)

Durée de la préparation : 4h30 / durée de l'épreuve : 1h20 (exposé : 40min ; entretien : 40min) coef. 3.

3° **Entretien de cultures artistiques**.

Entretien sans préparation avec le jury, à partir de documents imposés par le jury et portant, au choix du candidat formulé lors de son inscription, sur l'un des groupes de domaines artistiques suivants : architecture-paysage ; arts appliqués-design ; cinéma-art vidéo ; photographie ; danse ; théâtre ; arts numériques.

Durée : 30 min maximum ; coef. 2

Entretien sans préparation avec le jury, à partir de documents imposés par le jury et portant, au choix du candidat formulé lors de son inscription, sur l'un des groupes de domaines artistiques suivants :

• architecture-paysage - arts appliqués-design - cinéma-art vidéo - photographie - danse - théâtre - arts numériques.

**Programmes et bibliographies pour les épreuves théoriques de
l’admissibilité (épreuve écrite d’histoire de l’art et épreuve écrite
d’esthétique et des sciences de l’art)**

**Épreuve écrite d’esthétique et sciences de l’art**

**Les mondes de l’art**

(Sessions 2025, 2026, 2027)

**Épreuve écrite d’histoire de l’art :**

**Question portant sur le XXe siècle**

**Les figurations 1960 à nos jours**

(Sessions 2025, 2026, 2027)

**Question portant sur une période antérieure au XXe siècle**

**L’atelier et le travail du sculpteur de Donatello à Claudel**

(Sessions 2023, 2024, 2025)

**Bibliographie des programmes - Document PDF à télécharger à l’adresse suivante :** [https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre- de-la-session-2025-1374](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025-1374)

**Emploi du temps des cours**

La préparation se fait en majeure partie sur **2 journées (mardi - jeudi) et 2 demi-journées (mercredi - vendredi) au 1er semestre comme au 2nd semestre** :

**1er semestre**

* Mardi : 9h-19h (Pratique artistique bidimensionnelle de l’admissibilité - Leçon)
* Mercredi : 14h-18h (Esthétique + Options - selon plannings) distribués par les enseignants
* Jeudi : 9h-13h/ 16h-19 h (Esthétique - Histoire de l’art) selon plannings distribués par les

enseignants

13-16h (Pratique artistique de l’admission)

* Vendredi : 9h-11h30 (Histoire de l’art)

**2nd semestre**

* Mardi : 9h-19h (Pratique artistique bidimensionnelle de l’admissibilité - Leçon)
* Mercredi : 14h-18h (Esthétique + Options - selon plannings) distribués par les enseignants
* Jeudi : 9h-13h/ 16h-19 h (Esthétique - Histoire de l’art) selon plannings distribués par les

enseignants

13-16h (Pratique artistique de l’admission)

* Vendredi : 9h-11h30 (Histoire de l’art) jusqu’à l’admissibilité (courant février 2025)

A noter : Quelques séances concernant les épreuves blanches ou des interventions spécifiques peuvent s’ajouter en dehors de ces jours notamment quelques samedis.

**Agrégation externe - Emploi du temps 2024-2025**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Mardi | Mercredi | Jeudi | vendredi |
| **9h-12h** |  | **9h/10h-12h** | **9h - 11h30** |
| **Atelier :****Méthodologie pour l’épreuve plastique de l’admissibilité****Semestres 1 et 2** (jusqu'à l'admissibilité)Elisabeth Amblard Salle 553 | Options : Un groupe au choix, suivant l’option choisie | **Esthétique : « Les mondes de l’art »** Aline Caillet / Chiara Palermo + Qqs séances : **Histoire de l’art « La sculpture de Donatello à****Claudel ... »**Barbara MusettiSelon planning transmis par enseignantes**Semestres 1 et 2** (fin des cours à l'admissibilité) Salle 120 | **Histoire de l’art : « Les figurations 1960 à nos jours »**Elitza Dulguerova + Riccardo Venturi**« La sculpture de Donatello à Claudel ... »**Barbara MusettiSelon planning transmis par enseignants**Semestres 1 et 2**Salle 146 |
| **13h-16h** | **14h - 16h** | **13h-16h** |  |
| **Atelier : Pratiques graphiques**Semestres 1 et 2 (jusqu'à l'admissibilité) Hervé Bacquet Frédéric VerrySalle 553 | **Option Architecture**Antonio Viola 6 séances de 2h**Option Arts appliqués - Design**Antonio Viola 6 séances de 2h**Option Cinéma**Claire Labastie 6 séances de 2h**Option Photo**Tina Merandon selon planning Salle 331 | **Préparation épreuve plastique de l’admission**Semestre 1 : Diane Watteau Salle 540Semestre 2 : Ph. Coubetergues Salle 430 |  |
| **16h - 18h/19h** |
| **16 h-19h** | **« La sculpture de Donatello à Claudel ... »**Barbara Musetti**Histoire de l’art : « Les figurations 1960 à nos jours »**Elitza Dulguerova + Riccardo VenturiSelon planning transmis par enseignantsFin des cours à l'admissibilitéSalle 230 - 120 en S2 |
| **| Semestre 1****«Didactique»**Ph.Coubetergues |
| **Semestre 2 :** | **16h -18h** |
| **« Méthodologie pour la leçon »**Ph.Coubetergues Emploi du temps spécifique (Avril-Mai)Salle 553 | **Esthétique : Les mondes de l'art »** Aline Caillet / Chiara Palermo+**Option Photo**Tina Merandon - selon planningSalle 111 |

1. Ces informations officielles se trouvent sur : [http://www.education.gouv.fr/cid51513/epreuves-agregation-externe-](http://www.education.gouv.fr/cid51513/epreuves-agregation-externe-section-arts.html) [section-arts.html](http://www.education.gouv.fr/cid51513/epreuves-agregation-externe-section-arts.html) [↑](#footnote-ref-2)